



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022

Le 05 avril 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

Absent(s) excusé(s) :

Charles LENOIR, Sandrine LECLERC

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Josiane POINFOUX est nommée secrétaire de séance.

**UKRAINE: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - GROUPE DE SECOURS
CATASTROPHE FRANÇAIS - CM/22/059**

Face à la situation en Ukraine, les pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français « GSCF » se sont mobilisés afin de soutenir les victimes civiles et les sapeurs-pompiers du pays.

En relation avec le gouvernement ukrainien, le GSCF a dépêché du matériel à destination des civils, mais également auprès de leurs collègues sapeurs-pompiers du pays.

C'est dans ce cadre que les pompiers humanitaires lancent un appel aux dons, soutiens qui permettront d'aider les victimes du conflit.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Groupe de Secours Catastrophe Français.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la Ville en date du 18 mars 2022,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au Groupe de Secours Catastrophe Français d'un montant de 2 500 € afin de financer leur intervention en Ukraine.

PRECISE que cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2022 au compte 6745 subventions exceptionnelles.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 7 avril 2022

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

